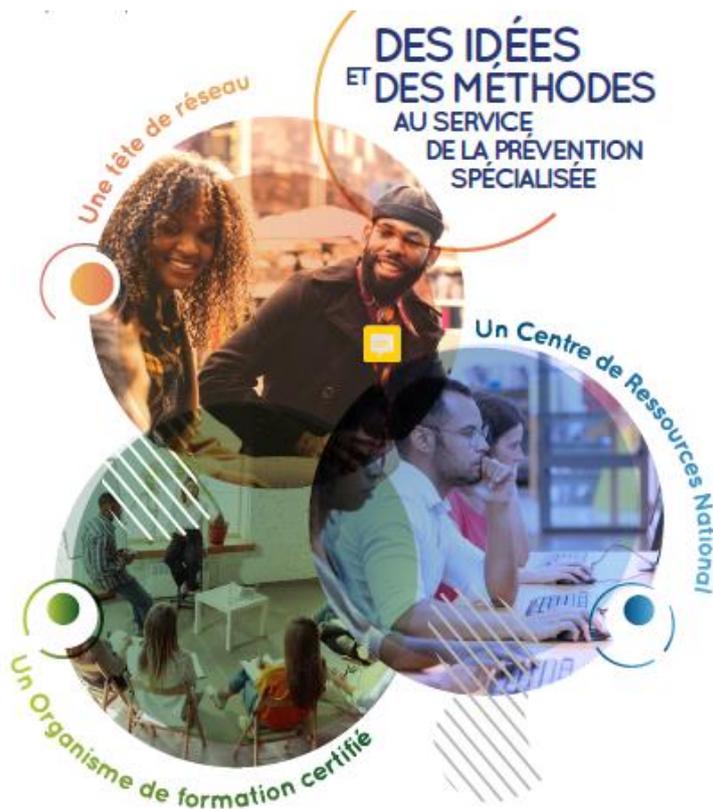


Projet de service 2024-2029



SOMMAIRE

- **Préambule,**
- **Présentation de l'équipe**

I : L'APSN, une tête de réseau de la Prévention Spécialisée

Axe 1 : Produire, diffuser et capitaliser des analyses, des expertises, des articles, sur les champs de la Prévention Spécialisée

Axe 2 : Contribuer et/ou organiser annuellement des temps de type séminaire, journée d'étude, évènement, colloque...

Axe 3 : Faire remonter les besoins spécifiques des associations de Prévention Spécialisée

Axe 4 : Consolider les différents modes de communication

Axe 5 : Contribuer à des dynamiques partenariales afin de positionner la Prévention Spécialisée comme acteur incontournable ayant une expertise sur les dimensions de la jeunesse, à l'échelle nationale, départementale et locale

II : Le Centre de Ressources National de la Prévention Spécialisée

Axe 1 : Formaliser des méthodologies, valoriser et communiquer sur nos accompagnements

Axe 2 : Poursuivre la dynamique de la Base de Données Commune

Axe 3 : Développer une dynamique « démarche qualité » au sein de la Prévention Spécialisée

Axe 4 : Accompagner la démarche des Contrats d'Objectifs Concertés

Axe 5 : Accompagner des groupes de travail sur des thématiques et/ou des fonctions

Axe 6 : Accompagner le dispositif des Groupes Socio-éducatifs

Axe 7 : Assurer une fonction ressource dans le cadre des expérimentations menées en Prévention Spécialisée

Axe 8 : Être en veille sur les appels à projet, appels d'offre, des appels à publication

Axe 9 : Décliner la fonction Centre de Ressources sur les territoires, à l'échelle nationale

III : L'Organisme de Formation

Axe 1 : S'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de l'offre de formation

Axe 2 : Diversifier les modalités de mise en œuvre des actions de formation

Axe 3 : Développer les formations interinstitutionnelles

Axe 4 : Expérimenter des espaces de co-formation avec les publics accompagnés par la Prévention Spécialisée

Axe 5 : Mettre en œuvre une stratégie de communication sur l'offre de formation

Axe 6 : Capitaliser les ressources issues des formations

Axe 7 : Poursuivre la démarche de certification et de qualification de l'Organisme de Formation de l'APSN

- **Fonctionnement, organisation et suivi du projet**
- **Conclusion**
- **Annexes :**
 1. **Modalités et Calendrier prévisionnel de mise en œuvre**
 2. **Plan annuel -Convention Département/APSN**



Préambule,

Durant l'année 2022, une dynamique a été engagée sur la réécriture du projet associatif de l'APSN fixant les orientations stratégiques et le cadre des valeurs qui s'appuient sur :

* L'éducation populaire pour construire des propositions éducatives, économiques et sociales dans lesquelles les enfants, les jeunes et leurs familles soient parties prenantes de tout ce qui les concerne et qui visent l'émancipation individuelle et collective à l'aide de méthodes actives d'éducation qui développent avant tout un état d'esprit de responsabilité.

*De la République et celles de l'action publique concernant l'intérêt général, l'égalité de traitement, la neutralité et la probité.

L'action de l'APSN s'enracine dans les principes de la protection de l'enfance à l'échelon local, national et international (La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) pour que chaque enfant ait non seulement le droit mais aussi la possibilité d'être protégé, respecté, soigné, éduqué et de s'exprimer quelle que soit sa situation).

Parallèlement, un travail de coproduction avec le Département du Nord sur l'actualisation de notre Convention tri-annuelle et le plan d'action annuel a été réalisé.

Avec l'arrivée de deux nouveaux collègues formateurs-consultants début 2023 au sein de l'équipe, la démarche de coproduction était d'autant plus nécessaire car l'élaboration du projet de service contribue à fédérer, permet de croiser les différents points de vue et de construire ce qui peut être commun (identité).

Afin de décliner de manière opérationnelle les dynamiques engagées en 2022, l'élaboration d'un projet de service s'imposait. Tel est l'objectif visé dans ce document afin d'avoir une vision claire, réaliste, partagée et de pouvoir réfléchir de manière prospective aux évolutions souhaitables. Formaliser un projet de service oblige en quelque sorte à savoir ce que l'on veut, et comment s'orienter pour y arriver. Il est tourné vers l'action, une étape à franchir entre le passé et les futurs possibles :

« ... le projet de service est l'occasion de réinterroger les positionnements et les services rendus, d'imaginer d'autres scénarios, de modifier les organisations, de réinsuffler éventuellement un sens à cette communauté d'action et de destin que doit être une entreprise humaine, si elle veut perdurer dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans user prématurément ses bénéficiaires, ses partenaires et ses professionnels¹... ».

Toutefois, sans méthode, le projet risque de ressembler à ce que Jean-Pierre BOUTINET² nomme « *une rhétorique du projet* », c'est-à-dire des concepts qui deviennent en eux-mêmes une pure abstraction et se transforme en vœu pieu.

Pour ce faire, des temps de travail ont été organisés avec l'ensemble des membres de l'équipe étayés par des supports, des travaux individuels, puis en sous-groupes ; des restitutions collectives permettant de s'accorder sur des axes de travail, de les traduire en objectifs opérationnels, d'en fixer la temporalité et de définir l'organisation et la répartition du travail.

¹ Jean-René LOUBAT « *Elaborer un projet d'établissement ou de service en action sociale et médico-sociale* » ; Edition DUNOD

²Ibid

L'élaboration de ce projet de service a pour but de :

- Décliner chacune des fonctions de l'APSN (Une Tête de réseau de la Prévention Spécialisée), Un Centre de Ressources National de la Prévention Spécialisée, Un Organisme de Formation par des axes de travail et des objectifs opérationnels,
- Intégrer les orientations définies par le Département dans notre convention et notre plan d'action annuel (document en annexe),
- Développer et renforcer notre assise stratégique et financière externe,
- Perfectionner et formaliser nos méthodes, nos contenus et nos offres,
- Associer systématiquement une (des) stratégie(s) de communication,
- Valoriser les expérimentations, produire des expertises, des analyses, des positionnements sur l'ensemble des domaines qui concernent la Prévention Spécialisée et les diffuser.

Enfin, le travail d'élaboration du projet de service s'est appuyé sur certains principes afin d'éviter des écueils éventuels :

- L'isolement d'un collègue dans un dossier, le cloisonnement des activités ; Inversement, une dilution des dossiers, ce qui est différent de la dynamique de capitalisation nécessitant des temps spécifiques d'appropriation ;
- Le déséquilibre dans la répartition de nos activités entre la part dédiée aux activités liées à notre Convention départementale et les prestations extérieures, et ce pour chacun ;
- La croyance qui consiste à penser que chacun est compétent sur tout, « que tout se vaut », car il s'agit au contraire de partir du postulat que les choses s'apprennent dans une conception de l'Organisation apprenante.
- Une approche parcellaire de nos activités, la prise en compte des dimensions administratives, financières et communicationnelles doivent être intégrées systématiquement ;
- L'absence d'un volume de temps équitable entre chaque membre de l'équipe afin de pouvoir au cours de l'année mettre en œuvre des actions qui n'avaient pas été envisagées (besoins spécifiques des associations, réponse positive à un appel à projet...) ou encore pouvoir faire face à des imprévus.

Lille le 11 avril 2024

Johnny HERBIN,

Directeur de l'APSN



Présentation de l'équipe

La composition de l'équipe est volontairement pluridisciplinaire. Les salariés de l'APSN disposent de solides formations initiales et continues dans les sciences humaines et sociales associées à des expériences professionnelles antérieures de travail social, d'éducation et de formation.

Johnny HERBIN, Directeur et Président /Coordinateur de Dynamo France

Actuellement directeur de l'APSN et auparavant Formateur-Consultant de 2019 à 2023, il a pu développer des compétences en ingénierie de formation et en accompagnement de projets. Depuis 2021, il a développé l'activité sur le versant de la supervision et de l'analyse des pratiques auprès des clubs de Prévention Spécialisée, de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ses expériences dans l'Action sociale, sa fonction éducative, puis de cadre de direction et de responsable d'un réseau des pratiques alternatives en protection de l'enfance, lui ont permis d'acquérir des compétences dans divers domaines. S'appuyant sur la conceptualisation des savoirs expérientiels, il a travaillé sur les évolutions des pratiques en lien avec les orientations des politiques sociales, les dynamiques d'équipes, les projets et leur évaluation.

Djamila AOUNI,
Cadre
administrative de
l'APSN et
Administratrice de
la Base de
Données
Commune

Page | 6

Le parcours des formateurs-consultants :

Pape NIANG, formateur-consultant

Titulaire d'un doctorat de sociologie, spécialiste des questions socio-éducatives liées à la vulnérabilité et aux violences, il dispose de 10 années d'expérience en qualité d'enseignant-chercheur et de consultance : champs de l'enfance des rues, des radicalités et de la radicalisation violente, et de l'évaluation des politiques publiques. Il a aussi plusieurs expériences en tant que chargé d'étude (réalisation de diagnostics, accompagnement de projets...), éducateur de prévention et intervenant socio-judiciaire : champs des problématiques urbaines, des addictions et de la citoyenneté. Au sein de l'APSN depuis décembre 2022 il s'occupe principalement du volet production et recherche scientifique du centre de ressources. Il a réalisé des diagnostics territoriaux pour le compte de collectivités, participé et donné des conférences. Il accompagne et réalise des recherches-actions, des démarches de valorisation de la Prévention Spécialisée avec les associations.

Sarah RENOUARD, formatrice-consultante

Après des études en sciences sociales et urbanisme, Sarah Renouard a travaillé quelques temps au sein du Conseil Régional et au sein d'un cabinet d'accompagnement des politiques publiques. Son poste de cheffe de projet et de coordination éducative au sein d'une Maison d'enfants à caractère social lui a permis de développer des compétences en termes de partenariat, animation de réseau, montage / coordination de projet, et accompagnement éducatif. Au sein de l'APSN, elle intervient particulièrement sur des actions d'accompagnement et de formation auprès des professionnels, et notamment pour les professionnels ayant une fonction d'ALSES dans le Département du Nord.

Nicolas VERHAEGHE, formateur-consultant

Titulaire d'un Master Action Publique Locale à l'Université de Lille, Nicolas rejoint l'APSN en 2017, après avoir accompagné comme consultant, des collectivités ou des associations dans la conception, le pilotage et l'évaluation de leurs projets complexes. Comme formateur-consultant, il travaille notamment sur les démarches de projets innovants et territoriaux. Il s'attache à privilégier les dynamiques de mobilisation citoyenne et d'intelligence collective, pour répondre aux besoins des structures, des équipes et des habitants. Il a participé à l'élaboration du Livre Blanc de l'expérimentation « Arts Cultures et Prévention », puis a été en charge de la coordination du projet « Arts, Culture et Protection de l'Enfance » (2020 à 2023).

1^{ère} partie :

L'APSN, une tête de réseau de la Prévention Spécialisée

Historiquement tête de réseau de la Prévention Spécialisée dans le département du Nord, le changement des statuts en 2019 et l'ouverture au niveau national a de fait amené de nouveaux enjeux tels que laisser la possibilité à d'autres structures de prévention spécialisée d'adhérer à l'APSN, rencontrer les plus hautes instances politiques et depuis 2024 laisser la possibilité à des collectifs d'associations de prévention spécialisée d'adhérer.

L'identité de l'APSN est désormais traversée par sa fonction de délégation pour la France de *Dynamo International*, et les valeurs portées par cette ONG *qui lutte partout dans le monde pour la défense des droits humains des personnes en situation d'exclusion sociale, et en particulier des enfants en situations de rue*.

Dynamo International produit et porte régulièrement des recommandations aux instances politiques et gouvernementales.

La fonction tête de réseau de l'APSN est bien affirmée dans le projet associatif comme étant une tête de réseau de la Prévention Spécialisée, et ce que recouvre cette appellation, à savoir :

- ✓ Permettre un espace de réflexion sur la Prévention Spécialisée entre ses différentes parties prenantes (publics, collectivités, associations, services de l'Etat, société civile, partenaires) à l'échelon local, départemental ou national ;
- ✓ Accompagner les organismes privés ou publics de Prévention Spécialisée dans les dynamiques locales et leurs relations avec leur environnement institutionnel ou partenarial ;
- ✓ Alerter les politiques publiques sur les réalités des territoires d'interventions de la Prévention Spécialisée ;
- ✓ Assurer une fonction de plaidoyer en prenant des positions sur des problèmes de fond concernant la jeunesse, la Prévention Spécialisée et toute autre problématique liée à l'exclusion et à l'éducation ;
- ✓ Diffuser des informations sur la Prévention Spécialisée à partir du site de l'APSN.

La dimension politique est portée par le conseil d'Administration et alimentée par le Centre de Ressources National.

Au regard des éléments précités, cinq axes peuvent être mis en exergue :

➤ Axe 1 Produire, diffuser et capitaliser des analyses, des expertises, des articles, sur les champs de la Prévention Spécialisée

1.1 S'appuyer sur le réseau des acteurs de la Prévention Spécialisée (groupes de travail) et des outils mis en œuvre par l'APSN pour produire des expertises thématiques.

1.2 Publier des articles. (Constituer un carnet d'adresse pour les publications).

1.3 Diffuser sur le site de l'APSN, les réseaux sociaux, les mailing listes.

1.4 Se rapprocher des universités et labos pour nouer des liens pour de futures collaborations.

➔ **Axe 2 Contribuer et/ou organiser annuellement des temps de type séminaire, journée d'étude, évènement, colloque...**

Ces temps forts permettent de fédérer les acteurs de la Prévention Spécialisée, de faire connaître et reconnaître les spécificités et la plus-value de la Prévention Spécialisée auprès des partenaires, des élus et de produire collectivement de la connaissance.

2.1 Contribuer à l'organisation de journées d'études avec le Département (convention/Département)

2.2 Organiser un évènement clef chaque année.

2.3 Organiser une ou deux demi-journées thématiques par an pour le réseau sur les nouveaux enjeux touchant la Prévention Spécialisée (convention/Département).

2.4 Intervenir dans des colloques, séminaires pour valoriser le rôle de la prévention Spécialisée/organiser avec des partenaires.

➔ **Axe 3 Faire remonter les besoins spécifiques des associations de Prévention Spécialisée** (convention/Département)

- Elaborer une fiche annuelle en s'appuyant sur une démarche d'enquête auprès des associations du Nord sur les besoins spécifiques non couverts.

➔ **Axe 4 : Consolider les différents modes de communication**

La fonction tête de réseau de la Prévention Spécialisée intègre de fait une stratégie de communication sur : les positionnements relatifs à la prévention Spécialisée, les questions portant sur les problématiques jeunesse, la valorisation de projets réalisés par les services ainsi que sur les activités de l'APSN.

4.1 Actualiser le site web au fur et à mesure en insérant des productions.

4.2 Relancer un format newsletter permettant de faire connaître les activités de l'APSN.

4.3 Communiquer sur les réseaux sociaux des positionnements de l'APSN sur la Prévention Spécialisée, les sujets liés aux questions de la jeunesse, les initiatives menées par les services de Prévention Spécialisée mais également sur les activités de l'APSN.

4.4 Communiquer des informations et des analyses au réseau des acteurs de la Prévention Spécialisée.



➔ **Axe 5 : contribuer à des dynamiques partenariales permettant de positionner la Prévention Spécialisée comme acteur incontournable ayant une expertise sur la dimension de la jeunesse, à l'échelle nationale, départementale et locale**

5.1 Promouvoir la Prévention Spécialisée, en assurant une présence active et être en veille constante au sein des instances partenariales, dans les champs de la protection de l'Enfance, de la Prévention de la Délinquance, des radicalités sociales, des discriminations, des problématiques de la jeunesse et de la culture.

5.2 Elargir nos collaborations avec les autres acteurs associatifs qui travaillent sur des problématiques connexes

5.3 Faire connaître la Prévention Spécialisée dans les centres de formation du travail social



2^{ème} partie :

Le Centre de Ressources National de la Prévention Spécialisée

La formalisation du Centre de Ressources de l'APSN s'est réalisée avec la reconnaissance par le Département du Nord en 2005. Différents outils ont été créés afin d'apporter un étayage aux associations de Prévention Spécialisée, par exemple :

- La Base de Données Commune en 2011, refondée en 2020-2021,
- Le guide d'évaluation interne en 2013,
- La plateforme diagnostic de territoire en partenariat avec l'IREV, l'IRTS, l'UCCAS et la fédération des Centres Sociaux en 2016.

Les activités du Centre de Ressources recouvrent des démarches variées : animation de groupes de travail sur des thématiques ou des fonctions spécifiques, des productions, des accompagnements d'expérimentation, de projets, d'évaluation, de réalisation de diagnostics de territoires etc.... Cette diversification nécessite de consolider et formaliser sa structuration autour des axes suivants :

➔ Axe 1 Formaliser des méthodologies, valoriser et communiquer sur nos accompagnements

Sollicité régulièrement pour accompagner les démarches de diagnostic, de projet et d'évaluation, le besoin d'actualiser notre ingénierie s'est posé. Le cadre de ces accompagnements peut être très divers mais doit pouvoir s'appuyer sur des fondamentaux transférables en termes d'approches méthodologiques.

1.1 Accompagner les diagnostics de territoire : les commanditaires peuvent être des structures de Prévention Spécialisée, des collectivités territoriales (Ville, Agglomération, Métropole, Conseil Départemental...), avec des attentes différentes (actualisation d'un diagnostic de territoire, réorganisation de la Prévention Spécialisée sur les territoires, implantation de la prévention Spécialisée...).

Quels que soient les contextes, il est indispensable de positionner notre conception méthodologique, notre ingénierie et de valoriser la diversité de nos accompagnements.

1.2 Accompagner les démarches de « projet » : qu'il s'agisse du projet associatif, d'établissement, de service, de territoire, d'expérimentation etc... Ils ont en commun de s'inscrire dans trois dimensions (éthique, cadre légal et méthodologique). L'objectif est de formaliser une ingénierie transférable / adaptable, de communiquer sur nos différents accompagnements.

1.3 Conduire des démarches d'évaluation : l'évaluation peut être mobilisée dans des contextes variables. Néanmoins, il est indispensable de positionner notre approche, notre conception méthodologique et de communiquer sur nos différents accompagnements.

1.4 Formaliser une ingénierie méthodologique à l'issue d'expérimentations, la diffuser auprès des acteurs de la Prévention Spécialisée, des partenaires et dans le cadre des formations des professionnels de l'action sociale.

➔ Axe 2 : Poursuivre la dynamique de la Base de Données Commune

(convention/Département)

Un travail de refonte de la Base de Données Commune a été engagé en 2020-2021 afin d'intégrer une grille de saisie sur le travail de rue, de mieux identifier ce qui relève des actions collectives ponctuelles de celles intégrées à un projet ou un dispositif, de revisiter les différents indicateurs sur les profils des jeunes accompagnés et d'intégrer une dimension dynamique permettant d'observer les évolutions dans les parcours des jeunes.

2.1 Réaliser le rapport départemental annuel et des focus à la demande ; les données à l'échelle de chacun des territoires (Directions Déléguées de Territoire) sont désormais intégrées dans les rapports d'analyse de la BDC.

2.2 Animer le Comité de pilotage.

2.3 Organiser des chantiers thématiques à partir des indicateurs de la BDC, du recueil des pratiques et des observations sociales

2.4 Intervenir auprès des équipes et des chefs de service éducatifs (C.S.E) en fonction des besoins.

2.5 Administrer la Base de Données Commune (B.D.C) et intégrer les évolutions.

➔ Axe 3 : Développer une dynamique de « démarche qualité » au sein de la Prévention Spécialisée (convention/Département)

La réforme des évaluations internes et externes nécessite de repenser une démarche d'évaluation en continu. Croiser les données quantitatives avec des éléments d'analyse qualitative permet d'engager une démarche d'évaluation en continu de l'activité de la Prévention Spécialisée à l'échelle de chacune des associations.

3.1 Organiser des séminaires annuels d'analyse à partir des données de la Base de données Commune (B.D.C) pour chacune des associations.

3.2 Soutenir et accompagner les associations de Prévention Spécialisée dans l'appropriation des indicateurs du référentiel de la Haute Autorité Santé.

3.3 Contribuer au développement d'une méthodologie démarche qualité adaptée à la spécificité de la Prévention Spécialisée.

➔ Axe 4 : Accompagner la démarche des Contrats d'Objectifs Concertés (convention/Département)

Le Département du Nord souhaite développer une démarche auprès des villes où la Prévention Spécialisée intervient afin de contribuer à son financement. Inversement, certaines villes peuvent être amenées à solliciter elles-mêmes le département pour élargir le périmètre d'intervention de la Prévention Spécialisée.

- Apporter un appui méthodologique aux acteurs concernés (Département, ville(s), association(s) de Prévention Spécialisée).

➔ Axe 5 : Accompagner des groupes de travail sur des thématiques et/ou des fonctions

Différentes fonctions peuvent exister au sein des équipes éducatives qui nécessitent des temps d'accompagnement spécifiques en associant les différents niveaux d'interaction des acteurs (Directeurs, Chefs de services éducatifs, professionnels, publics) ; de produire et de communiquer des éléments d'analyse.

5.1 Accompagner le dispositif : Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (A.L.S.E.S) (convention/Département)

Actuellement, à titre d'exemple, le Nord compte 73 postes d'éducateurs spécialisés parmi les équipes de Prévention Spécialisée qui, au-delà des actions collectives et du travail de rue, accompagnent individuellement 3229 collégiens sur l'année scolaire 2022/2023 (source Base de Données Commune APSN). Le développement des postes ALSES s'inscrit dans un double mouvement : celui du cadre de référence de la Prévention Spécialisée défini par le Département du Nord en mai 2017, et celui de la contractualisation entre l'État et le Département du Nord, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, puis du pacte des solidarités (2024).

Page | 12

L'APSN est vigilante à articuler 4 dimensions dans l'accompagnement de cette fonction :

- L'échelle interinstitutionnelle : le Département, l'Éducation Nationale et le réseau de Prévention Spécialisée
- La déclinaison territoriale
- Les cadres intermédiaires et les coordinateurs en Prévention Spécialisée
- Les professionnels ALSES

Plusieurs modalités d'accompagnement peuvent être proposées :

- Des temps de formation : la prise de fonction, des modules de formations thématiques (exemples : le malaise scolaire, l'intervention auprès des familles des jeunes accompagnés, les exclus du collège, les sanctions disciplinaires.)
- Des groupes territoriaux de recueil et de capitalisation des pratiques
- Des démarches d'action recherche et d'études liées à la fonction d'ALSES.
- Des temps d'analyse des données à partir de la Base de Données Commune.
- La création d'espaces permettant l'élaboration d'outils supports à la mise en œuvre de cette fonction et/ou nécessitant un focus thématique en fonction des besoins.
- Des temps d'échanges sur les pratiques.

Enfin, depuis la création des postes ALSES, l'APSN accueille également régulièrement des délégations départementales et/ou des services de Prévention Spécialisée au niveau national pour échanger sur la plus-value de cette fonction et les points de vigilance au sein des équipes de Prévention Spécialisée.

5.2 Produire et communiquer une action recherche concernant la fonction de psychologue de rue au sein des équipes de Prévention Spécialisée.

5.3 Produire et communiquer une évaluation sur l'intégration éventuelle d'autres types de fonction au sein des équipes de Prévention Spécialisée.

➔ **Axe 6 : Accompagner le dispositif des Groupes Socio-Educatifs** (convention/Département plan d'action annuel)

- 6.1 Formaliser une note de cadrage avec le Département.
- 6.2 Programmer, préparer, animer les comités de pilotage, réaliser les comptes-rendus.
- 6.3 Proposer l'élaboration d'un outil support pour l'animation des GSE partenariaux et celui sur l'analyse des situations individuelles des jeunes.
- 6.4 Produire une ingénierie de formation sur l'animation de ces deux temps des GSE et appuyer le Département dans la mise en œuvre des temps de formation.

Page | 13

➔ **Axe 7 : Assurer une fonction ressource dans le cadre des expérimentations menées en Prévention Spécialisée (exemples : ACP, ACPe, Box'Happy...)**

- 7.1 Être en veille sur des expérimentations/des actions innovantes.
- 7.2 Accompagner voire coordonner un projet innovant.
- 7.3 Réaliser ou contribuer à l'évaluation.
- 7.4 Participer à la démarche de valorisation (outils de communication, participation à des séminaires, écriture d'articles).
- 7.5 Diffuser les enseignements de ces expériences au sein du réseau de la Prévention Spécialisée.

➔ **Axe 8 : Être en veille sur les appels à projet, appels d'offre, des appels à publication**

Cet axe a une double visée : la recherche de financement (le Centre de Ressources étant partiellement financé par le Département du Nord) ; et le développement de la légitimité en termes de compétences (diagnostic de territoire, action-recherche sur une thématique spécifique, formation sur les modes d'intervention de la Prévention Spécialisée, sur des démarches méthodologiques...)

- 8.1 Identifier les différents appels d'offre et appels à projets intéressants pour l'APSN dans le champ de la Prévention Spécialisée, et éventuellement en fonction de l'objet.
- 8.2 Être en veille sur les appels à publication.

➔ **Axe 9 : Décliner la fonction Centre de Ressources sur les territoires, à l'échelle nationale**

- 9.1 Se positionner de manière proactive vis-à-vis des interlocuteurs ressources.
- 9.2 Créer des espaces territoriaux de présentation et d'échanges sur les activités du Centre de Ressources National.
- 9.3 Être en veille sur les dynamiques territoriales qui peuvent influencer sur les déclinaisons de la Prévention Spécialisée.



3^{ème} partie :

L'Organisme de Formation

Reconnu en tant qu'organisme de formation en 1997, l'APSN a ensuite réalisé et obtenu les différents labels de qualification : 2017, DATADOCK ; 2021 et 2023 QUALIOPI, la prochaine échéance de la certification QUALIOPI étant en juin 2024.

En 2017, un recentrage a été réalisé sur les champs de la Prévention Spécialisée tout en ayant une ouverture sur les autres champs de la Protection de l'Enfance ou en direction des structures s'appuyant sur les modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée comme l'« aller vers » (ex : CAARUD...).

Enrichi régulièrement par de nouvelles propositions de formation, l'offre de formation doit pouvoir répondre et s'adapter en continu aux besoins des services de Prévention Spécialisée, des professionnels et de prendre en compte les évolutions sociétales.

➤ Axe 1 : S'inscrire dans une démarche continu d'amélioration de l'offre de formation

Les besoins en termes de formation sont toujours évolutifs en lien avec les problématiques rencontrées sur les territoires, les modes de vie des jeunes, les savoir-faire des équipes éducatives, leur composition et ainsi que les évolutions des organisations (privées ou publics).

1.1 Recueillir annuellement les besoins auprès des services de Prévention Spécialisée par le biais d'un questionnaire adressé aux cadres.

1.2 (Ré)examiner annuellement l'ensemble des modules de formation proposés sur leurs contenus et les modalités pédagogiques mobilisées afin de les faire évoluer en fonction des besoins, des expérimentations et des retours des professionnels dans le cadre de l'évaluation de la formation (séminaire annuel équipe).

1.3 Être force de proposition sur de nouveaux modules de formation. Des thématiques supplémentaires ont été identifiées, telles que par exemple :

- Le pouvoir d'agir
- La relation éducative et la libre adhésion en prévention spécialisée
- L'interdisciplinarité en Prévention Spécialisée
- Les questions relatives aux addictions et aux comportements à risque chez les adolescents
- Construire et communiquer sur des observations sociales de territoire
- La vie affective, amoureuse et sexuelle des jeunes
- La non-demande
- Les discriminations
- Le communautarisme
- .../...

- **Axe 2 : Diversifier les modalités de mise en œuvre des actions de formation**

2.1 Concevoir des webinaires et/ou des supports vidéo et/ou des formations à distance.

2.2 Elaborer un plan de diffusion et le mettre en œuvre.

- **Axe 3 : Développer les formations interinstitutionnelles**

- Développer une culture commune des acteurs de la Protection de l'Enfance à l'échelle d'un même territoire en travaillant sur une thématique commune.

- **Axe 4 : Expérimenter des espaces de co-formation avec les publics accompagnés par la Prévention Spécialisée**

- Créer des modules de formation destinés aux publics et adaptés à leurs besoins des publics accompagnés par la Prévention Spécialisée.

- **Axe 5 : Mettre en œuvre une stratégie de communication sur l'offre de formation**

5.1 Elaborer une plaquette sur notre offre de formation.

5.2 Communiquer sur notre offre de formation sur le site de l'APSN, notre newsletter, nos réseaux sociaux ainsi qu'auprès des structures de Prévention Spécialisée.

- **Axe 6 : Capitaliser les ressources pour et issues des formations**

Si la formation a pour objectif d'apporter de nouveaux éléments d'analyse et d'action, chacune des rencontres avec les professionnels permet d'une certaine manière de partager des témoignages sur des expérimentations, des projets et/ou réponses et/ou modes d'intervention spécifiques.

6.1 Capitaliser sur le cloud APSN les supports utilisés pour chaque thématique des sessions de formations : déroulé pédagogique (par séquence : objectif/contenu/méthode et support pédagogique), les supports d'animation, les textes d'analyse et autres illustrations).

6.2 Capitaliser à l'issue de chacune des formations les expérimentations, projets spécifiques, supports réalisés par les professionnels rencontrés durant les sessions de formation ; systématiser lors des réunions de services de l'APSN une présentation des nouvelles ressources recueillies au fur et à mesure.

- **Axe 7 : Poursuivre la démarche de certification et de qualification des actions de l'Organisme de Formation de l'APSN**

- Mettre en place un suivi de la démarche de qualification.



Fonctionnement, organisation du travail et suivi du projet

➔ *Organisation du travail*

L'APSN dispose d'une capacité d'adaptation pour concevoir une organisation suffisamment souple, fluide, dynamique et réactive ; le fonctionnement actuel mis en place est de ce point de vue adapté (1 réunion de service par semaine intégrant un point pédagogique ; formalisation de sous-commissions de travail préparatoires en fonction des objets traités, mise en commun en équipe, validation par la direction).

- **La répartition du travail (cf tableau des charges)**

La base horaire est fixée à 37 heures par semaine.

Chaque formateur-consultant réalise 100 jours de charges directes par an. Les charges directes correspondent à des interventions en vis-à-vis et à des productions de documents.

Le reste du temps de travail est consacré à des temps de veille sur différentes thématiques qui traversent la Prévention Spécialisée, des temps de préparation, d'ajustement, de représentation institutionnelle...

Un outil de suivi, de répartition a été mis en place par la direction, il est ensuite communiqué à l'ensemble de l'équipe au moins une fois par trimestre.

- **Les commissions de travail (en fonction des sujets à traiter)**

Une fois par trimestre, l'équipe se réunit pour travailler, approfondir et produire sur une thématique qui émerge en lien avec les besoins et les sujets émergents de la Prévention Spécialisée.

- **Les réunions de service**

Les réunions de service ont lieu une fois par semaine, elles permettent d'aborder les points stratégiques, institutionnels, organisationnels. Chaque réunion de service permet un temps de travail pédagogique spécifique. Elles sont animées par la direction et concernent l'ensemble de l'équipe. Un ordre du jour et un compte-rendu sont communiqués.

- **Les séminaires d'équipe**

Un séminaire d'équipe a lieu chaque année afin d'évaluer le plan d'action du projet de service et de renforcer la cohésion et faire culture commune. Il concerne l'ensemble de l'équipe.



➤ *Le fonctionnement*

- **Les congés**

Chaque professionnel a droit à un certain nombre de jours de congés comprenant :

- 25 jours de congés annuels
- 18 jours de congés trimestriels
- 12 jours de congés RTT

A cela s'ajoute des congés d'ancienneté et des congés exceptionnels (naissance, décès, mariage...).

Un formulaire est à disposition des salariés, il doit être remis à la direction pour validation.

- **Les frais professionnels**

Un formulaire est à renseigner par action de formation ou d'accompagnement afin de faciliter le travail de comptabilité en ayant l'ensemble des dépenses (alimentaire, hébergement, déplacement) action par action. Certains frais peuvent être engagés directement par l'APSN.

Après validation de la direction un remboursement est effectué. Chaque formateur-consultant ainsi que le directeur dispose d'une avance de 350€.

Un barème est fixé pour chaque type de dépense. Exceptionnellement des dépassements peuvent être autorisés avec accord de la direction.

- **La salle de réunion**

Un planning est partagé à l'ensemble des salariés qui permet d'inscrire les temps de réservation dont chacun a besoin.

- **Le véhicule**

Un planning est partagé à l'ensemble des salariés qui permet d'inscrire les temps de réservation dont chacun a besoin. Un carnet de bord est à renseigner par chaque utilisateur.

➤ *Le suivi du projet de service*

Chaque année, un séminaire annuel permet de faire le bilan des activités juste avant le rapport d'activité de l'APSN et d'envisager les perspectives de l'année suivante. Un document de synthèse sera élaboré sur les points de force, les points de vigilance, les axes d'amélioration etc...



Conclusion

En 2022, l'APSN s'est dotée d'un nouveau projet associatif qui venait fixer les orientations stratégiques et le cadre des valeurs. En 2023, la réalisation d'un projet de service s'est inscrite dans la suite logique. Au-delà de l'obligation légale, il s'agissait pour l'APSN de se doter d'un outil de pilotage de l'action, une émanation opérationnelle du projet associatif.

2024 conclut ce travail de réflexion concernant le projet de service, au travers de deux séminaires qui auront permis de faire émerger les contours, les axes de travail pour une projection concrète jusque 2029.

Loin d'être gravé dans le marbre, ce projet de service, émanation de l'ensemble de l'équipe de l'APSN, reflète les orientations opérationnelles recherchées sur les différentes dimensions que sont la tête de réseau au niveau départemental, le centre de ressources et l'organisme de formation dont les actions sont certifiées.

Ce projet de service se veut évolutif, souple. Il ne vient pas figer l'action dans un carcan étroit. Il permet au contraire d'ouvrir des voies, des espaces de travail qui guideront l'ensemble des actions menées par l'APSN pour les cinq années à venir.

Un plan d'actions situé en annexe permet de visibiliser la démarche à suivre tant du point de vue des objectifs, du calendrier, de la mise en œuvre que des fonctions mobilisées.

Ce plan d'actions sera la base pour les prochaines années de nos séminaires d'équipe afin de venir piloter, guider l'évaluation continue de la démarche qualité, du travail réalisé et des orientations à investir.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont concouru à sa réalisation, Le Président et les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble des salariés de l'APSN ainsi que Marie Pierre Cauwet (précédente directrice de l'APSN) qui a œuvré à la construction de ce projet de service.

« Les opérations maintiennent les lumières allumées, la stratégie fournit une lumière au bout du tunnel, mais la gestion de projet est la locomotive qui fait avancer l'organisation ».

Joy Gumz





ANNEXES

Annexe 1 : APSN-Projet de service 2023- plan d'actions 2024-2029



Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
La fonction tête de réseau			
Axe 1 Produire, diffuser et capitaliser des analyses, des expertises, des articles sur les champs de la Prévention Spécialisée			
1.1 S'appuyer sur le réseau des acteurs de la Prévention Spécialisée (groupes de travail) et des outils mis en œuvre par l'APSN pour produire des expertises thématiques.	En continu	Les actions recherches, Les rapports BDC	Equipe
1.2 Publier des articles.	En continu 1 à 2 articles par an	Constituer un carnet d'adresse pour les publications Veille d'appels à publication Rédaction et diffusion	Formateurs-consultants
1.3 Diffuser sur le site de l'APSN, les réseaux sociaux, les mailing listes.	En continu	Réalisation d'une feuille route mise à jour régulièrement avec rétroplanning des publications	Equipe
1.4 Se rapprocher des universités et labos pour nouer des liens pour des futures collaborations	A compter de 2025	Collaborer avec le mouvement associatif et les facultés et centres de recherche	Formateur-consultant
Axe 2 Contribuer et/ou organiser annuellement des temps de type séminaire, journée d'étude, évènement, colloque...			
2.1 Contribuer à l'organisation de journées d'études avec le Département (convention/Département)	En continu 1 fois par an	Mobilisation des acteurs du réseau de la Prévention Spécialisée Co-animation	Equipe
2.2 Organiser un évènement clef chaque année	En continu 1 fois par an	Choix de la thématique, Création des contenus, du programme Mobilisation des acteurs (participants/publics) Animation	Equipe
2.3 Organiser une ou deux demi-journées thématiques par an pour le réseau sur les nouveaux enjeux touchant la Prévention Spécialisée (convention/Département).	En continu 1 à 2 fois par an	Choix de la thématique, Création des contenus, du programme Mobilisation des acteurs (participants/publics) Animation	Equipe
2.4 Intervenir dans des colloques, séminaires pour valoriser le rôle de la prévention Spécialisée/organiser avec des partenaires.	En continu En fonction des demandes	Préparation d'un contenu d'intervention Participation à l'évènement Valorisation de l'évènement	Equipe
Axe 3 Faire remonter les besoins spécifiques des associations de Prévention Spécialisée (convention/Département)			
Elaborer une fiche annuelle en s'appuyant sur une démarche d'enquête auprès des associations du Nord sur les besoins spécifiques non couverts.	En continu 1 fois par an	Réalisation d'un questionnaire annuel (google form)	Direction
Axe 4 : Consolider les différents modes de communication			

Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
4.1 Actualiser le site web au fur et à mesure en insérant des productions.	En continu	Actualiser le site régulièrement	Cadre Administrative
4.2 Relancer un format newsletter permettant de faire connaître les activités de l'APSN	En 2024 3 par an	Ecrits synthétiques remis par les membres de l'équipe Mise en page et diffusion	Equipe
4.3 Communiquer sur les réseaux sociaux des positionnements de l'APSN sur la Prévention Spécialisée, les sujets liés aux questions de la jeunesse, les initiatives menées par les services de Prévention Spécialisée mais également sur les activités de l'APSN.	En continu	Rédaction Diffusion	Equipe
4.4 Communiquer des informations et des analyses au réseau des acteurs de la Prévention Spécialisée.	En continu	Veille Diffusion	Equipe
Axe 5 : Contribuer à des dynamiques partenariales permettant de positionner la Prévention Spécialisée comme acteur incontournable ayant une expertise sur la dimension de la jeunesse, à l'échelle nationale, départementale et locale			
5.1 Promouvoir la Prévention Spécialisée, en assurant une présence active et être en veille constante au sein des instances partenariales, dans les champs de la protection de l'Enfance, de la Prévention de la Délinquance, des radicalités sociales, des discriminations, des problématiques de la jeunesse et de la culture.	En continu	Veille thématiques Participation aux instances / événements Diffusion Valorisation	Direction Formateurs-consultants
5.2 Elargir nos collaborations avec les autres acteurs associatifs qui travaillent sur des problématiques connexes	En continu	Veille thématique et partenariale	Direction
5.3 Faire connaître la Prévention Spécialisée dans les centres de formation du travail social	En continu	Prendre contact Développer des coopérations Présentation de la Prévention Spécialisée auprès des étudiants	Direction Formateurs-consultants
Le Centre de Ressources National de la prévention Spécialisée			

Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
Axe 1 Formaliser des méthodologies, valoriser, communiquer sur nos accompagnements			
1.1 Accompagner les diagnostic de territoire	Selon la demande	Texte de valorisation de la diversité de nos accompagnements et de notre conception (appui théorique /canevas) Revoir/plateforme diagnostic de territoire / COFIL	Formateurs-consultants
1.2 Accompagner les démarches « projet »	Selon la demande	Texte de valorisation de la diversité de nos accompagnements et de notre conception (appui théorique/canevas)	Formateurs-consultants
1.3 Conduire des démarches d'évaluation	Selon la demande	Texte de valorisation de la diversité de nos accompagnements et de notre conception (appui théorique/canevas)	Formateurs-consultants
1.4 Formaliser une ingénierie méthodologique à l'issue d'expérimentations, la diffuser auprès des acteurs de la Prévention Spécialisée, des partenaires et dans le cadre des formations des professionnels de l'action sociale.	Selon les projets expérimentaux menés	Capitalisation Formalisation de livrables Valorisation Diffusion	Formateurs-consultants
Axe 2 : Poursuivre la dynamique de la Base de Données Commune (convention/Département)			
2.1 Réaliser le rapport départemental annuel (avec DT) + focus à la demande	En continu	Réalisation du rapport fin janvier-mi-février + focus à la demande	Direction Cadre administrative
2.2 Animer le Comité de pilotage	2 par an	Poursuite du travail, comptes rendus, communication	Direction Cadre administrative
2.3 Organiser des chantiers thématiques à partir des indicateurs de la BDC, du recueil des pratiques et des observations sociales	2 par an par thématique	Mise en place temps de travail Educus Temps de travail avec CSE Production Diffusion	Formateurs-consultants
2.4 Intervenir auprès des équipes, CSE en fonction des besoins	En continu	Poursuite des interventions /accompagnements en fonction des demandes Réponses aux demandes techniques des professionnels	Cadre administrative
2.5 Administrer la BDC et intégrer les évolutions	En continu	Gestion Réponse aux besoins Suivi	Cadre administrative
Axe 3 : Développer une démarche dynamique de « démarche qualité » au sein de la Prévention Spécialisée (convention/Département)			

Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
3.1 Organiser des séminaires annuels d'analyse à partir des données BDC pour chacune des associations	En continu En fonction des demandes	Production des supports Animation du séminaire Synthèse écrite en retour Bilan Global annuel	Formateurs consultants Cadre administrative
3.2 Soutenir et accompagner les Associations de Prévention Spécialisée dans l'appropriation des indicateurs du référentiel de la Haute Autorité Santé.	A partir de 2025	Appropriation du nouveau référentiel spécifique à la Prévention Spécialisée Relais opérationnel auprès des clubs de Prévention Spécialisée	Equipe
3.3 Contribuer au développement d'une méthodologie démarche qualité adaptée à la spécificité de la Prévention Spécialisée.	A partir de 2025	Animation d'une réflexion collective à l'échelle du réseau Développer une méthodologie avec les professionnels du réseau Accompagner les expérimentations de mise en œuvre	Equipe
Axe 4 : Accompagner la démarche des COC (convention/Département)			
Apporter un appui méthodologique aux acteurs concernés	Selon le calendrier de mise en œuvre des COC	Selon la méthodologie construite avec le Département	Equipe
Axe 5 : Accompagner des groupes de travail sur des thématiques et/ou des fonctions Systématiser la mobilisation des différents niveaux de professionnels (Directeurs, CSE, professionnels, publics) ; Comité de pilotage ; groupes de travail Produire des analyses			
5.1 Accompagner le dispositif ALSES (convention/Département)	En continu	Journée « Accueil des nouveaux professionnels » Animation des temps de rencontre territoriaux Séminaire annuel Capitalisation et valorisation Mise à jour régulière du tableau départemental	Formateurs-consultants
5.2 Produire et communiquer une action recherche concernant la fonction de psychologue de rue au sein des équipes de Prévention Spécialisée	2024	Production d'un référentiel d'évaluation du dispositif Production d'un rapport d'analyse annuel + vignettes Valorisation/article Elaboration d'un document de communication	Formateurs-consultants
5.3 Produire et communiquer une évaluation sur l'intégration éventuelle d'autres types de fonction au sein des équipes de Prévention Spécialisée	En fonction de la demande	Production d'une analyse avec le réseau concerné Elaboration d'un article ou doc de communication	Formateurs -consultants
Axe 6 : Accompagner le dispositif des Groupes Socio-Educatifs (convention/département)			

Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
6.1 Formaliser une note de cadrage avec le Département	En 2024	Rédaction d'une note de cadrage	Direction
6.2 Programmer, préparer et animer les COFIL, réaliser les comptes-rendus	En 2024	Programmation Animation Rédaction Diffusion	Formateurs-consultants
6.3 Proposer l'élaboration d'un outil support pour l'animation des GSE partenariaux et celui sur l'analyse de situations individuelles des jeunes	En 2024	Création d'un outil support	Formateurs-consultants
6.4 Produire une ingénierie de formation sur l'animation de ces deux temps de GSE et appuyer le Département dans la mise en œuvre des temps de formation	En 2024	Réalisation de 2 temps de formation (programme, contenus...)	Formateurs-consultants
Axe 7 : Assurer une fonction ressource dans le cadre des expérimentations menées en Prévention Spécialisée (ex : ACP, ACPE, Box'Happy....)			
7.1 Être en veille sur des expérimentations/des actions innovantes	En continu	Analyse de l'évolution des besoins, des pratiques innovantes, des études et des rapports	Equipe
7.2 Accompagner voire coordonner un projet innovant.	Selon les demandes et les opportunités	Réponse à appel à projet Conception de méthodes Mobilisation et coordination des acteurs Capitalisation	Formateurs-consultants
7.3 Réaliser ou contribuer à l'évaluation.	Selon les demandes	Capitalisation Méthodologie Rédaction	Formateurs-consultants
7.4 Participer à la démarche de valorisation (outils de communication, participation à des séminaires, écriture d'articles).	Selon les demandes	Diffusion Communication Valorisation	Equipe
7.5 Diffuser les enseignements de ces expériences au sein du réseau de la Prévention Spécialisée.	En continu	Diffusion sur site internet et newsletter	Equipe
Axe 8 : Être en veille sur les appels à projet, appels d'offre, des appels à publication			
8.1 Identifier les différents appels d'offre et appels à projets intéressants pour l'APSN dans le champ de la Prévention Spécialisée, et éventuellement en fonction de l'objet.	En continu	- Veille sur les plateformes dédiées - Sélection des projets - Rédaction de réponses	Equipe
8.2 Être en veille sur les appels à publication	En continu	- Veille sur les plateformes dédiées - Sélection des projets Rédaction de réponses	Formateurs-consultants
Axe 9 : Décliner la fonction Centre de Ressources sur les territoires, à l'échelle nationale.			

Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
<p>9.1 Se positionner de manière proactive vis-à-vis des interlocuteurs ressources.</p> <p>9.2 Créer des espaces territoriaux de présentation et d'échanges sur les activités du Centre de Ressources National.</p> <p>9.3 Être en veille sur les dynamiques territoriales qui peuvent influencer sur les déclinaisons de la Prévention Spécialisée.</p>	En continu	<p>Veille</p> <p>Identification des acteurs territoriaux</p> <p>Création d'une relation</p> <p>Communication des activités de l'APSN</p> <p>Coopération</p>	<p>Direction</p> <p>Equipe</p> <p>Equipe</p>
L'Organisme de Formation			
➔ <u>Axe 1 : S'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de l'offre de formation</u>			
1.1 Recueillir annuellement les besoins auprès des services de Prévention Spécialisée par le biais d'un questionnaire adressé aux cadres	Annuellement en octobre	<p>Conception et passation du questionnaire</p> <p>Traitement du questionnaire</p>	<p>Direction</p> <p>Cadre administrative</p>
1.2 (Ré)examiner annuellement l'ensemble des modules de formation proposés afin de les faire évoluer en fonction des besoins, des expérimentations et des retours des professionnels dans le cadre de l'évaluation de la formation	Annuellement en juin	<p>Travail préparatoire avec les évaluations</p> <p>Travail préparatoire individuel</p> <p>Séminaire formation fin juin</p>	Equipe
<p>1.3 Être force de proposition sur de nouveaux modules de formation. Des thématiques supplémentaires ont été identifiées, telles que par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le pouvoir d'agir - La relation éducative et la libre adhésion - L'interdisciplinarité en Prévention Spécialisée - Les questions relatives aux addictions et aux comportements à risque chez les adolescents - Construire et communiquer sur des observations sociales de territoire - La vie amoureuse, affective et sexuelle des jeunes <ul style="list-style-type: none"> - La non-demande - Les discriminations - Le communautarisme... 	<p>2024 : attachement, pouvoir d'agir, vie affective amoureuse et sexuelle</p> <p>2025- 2026 : à définir en fonction des besoins et des priorités.</p>	<p>Travail préparatoire (binôme), mise en commun en réunion de service (en fonction du calendrier, validation</p>	Equipe
<u>Axe 2 : Diversifier les modalités de mise en œuvre des actions de formation</u>			

Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
2.1 Concevoir des webinaires et/ou des supports vidéo et/ou des formations à distance	A partir de 2025	Elaboration du contenu Enregistrement du webinaire, mise en ligne et programmation	Equipe
2.2 Elaborer un plan de diffusion et le mettre en œuvre	A partir de 2024	Elaboration de la proposition Mise à jour de notre liste de diffusion Diffusion	Equipe
Axe 3 : Développer les formations interinstitutionnelles (convention/Département)			
Développer une culture commune des acteurs de la Protection de l'Enfance à l'échelle d'un même territoire en travaillant sur une thématique commune.	A partir de 2024	Identification d'une problématique commune Programmation Conception des modules de formation Mobilisation et sensibilisation des participants Organisation de temps de formation commun	Equipe
Axe 4 : Expérimenter des espaces de co-formation avec les publics accompagnés par la Prévention Spécialisée			
Créer des modules de formation adaptés aux besoins des publics accompagnés par la Prévention Spécialisée (ex : intégrer un Conseil d'Administration)	En fonction de la demande et des opportunités	Conception méthodologique Animation des ateliers de formation Capitalisation Valorisation	Formateurs-consultants
Axe 5 : Mettre en œuvre une stratégie de communication sur l'offre de formation			
5.1 Elaborer une plaquette sur notre offre de formation	1 fois par an	Elaboration d'une plaquette Réactualisation annuelle	Equipe
5.2 Communiquer sur notre offre de formation sur le site de l'APSN, notre newsletter, nos réseaux sociaux ainsi qu'auprès des structures de Prévention Spécialisée.	Régulièrement	Travail de diffusion	Cadre administrative
Axe 6 : Capitaliser les ressources pour et issues des formations			
6.1 Capitaliser sur le cloud APSN les supports utilisés pour chaque thématique des sessions de formations : déroulé pédagogique (par séquence : objectif/contenu/méthode et support pédagogique), les supports d'animation, les textes d'analyse et autres illustrations).	En continu	Travail de mise à jour sur le réseau et digiforma après chaque session de formation	Equipe
6.2 Capitaliser à l'issue de chacune des formations les expérimentations, projets spécifiques, supports réalisés par les professionnels rencontrés durant les sessions de formation ; systématiser lors des réunions de services de l'APSN une présentation des nouvelles ressources recueillies au fur et à mesure	En 2025	Travail de mise à jour sur le réseau Systématiser la démarche après chaque réunion de service	Formateurs-consultants

Objectifs	Calendrier	Mise en œuvre	Fonctions mobilisées
Axe 7 : Poursuivre la démarche de certification et de qualification des actions de l'Organisme de Formation de l'APSN			
Mettre en place un suivi de la démarche de qualification	En continu	Mettre en place un suivi Faire des améliorations des aménagements au regard des préconisations	Direction Cadre administrative



Annexe 2 : plan annuel /Convention APSN/Département du Nord

			
Convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Association de Prévention Spécialisée Nationale en matière de prévention spécialisée			
ANNEXE			
Version au 14 septembre 2022			
Marie-Pierre Cauwet: ce qui restera à définir			
Plan d'actions 2023 - Priorisation des actions			
	Priorité en 2023	Indicateurs d'évaluation	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Promouvoir et accompagner la mise en œuvre du dispositif des Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire		
	Soutenir les ALSES dans leur prise de fonction et l'exercice de celle-ci dans leurs missions		Nombre de rencontres avec les ALSES organisées par an Outils mis en place en destination des ALSES
	Favoriser l'échange, l'analyse de bonnes pratiques (capitaliser les productions issues de ces temps d'échanges...)		Productions réalisées suite à ces temps d'échanges/outils mis en place pour d'activité annuel du dispositif à partir de la Base de données Commune
	Suivre et évaluer le dispositif ALSES (parution d'un rapport d'activité annuel du dispositif)		Elaboration des bilans et évaluations intermédiaires en fonction des besoins
	Participer aux travaux relatifs à la mise en œuvre du partenariat avec l'Education Nationale/Département- volet ALSES : participation au COPIL annuel		Participation au COPIL annuel
	Accompagner les équipes et contribuer à la professionnalisation des acteurs et au développement de leur expertise sur la politique jeunesse		
	Assurer une veille sur les nouvelles sources de financements associatifs et accompagner les clubs de prévention dans leur démarche de diversification		Nombre de rencontres avec les clubs de prévention par an Enjeux et/ou thématiques traités et/ou Outils mis en place en destination des clubs de prévention avec les clubs de prévention par an
	Accompagner les clubs de prévention et les responsables associatifs dans la compréhension de nouveaux enjeux, dans le changement et l'adaptation de la prévention		
	Promouvoir la professionnalisation des acteurs, en lien avec la fédération des centres sociaux, en ce qui concerne notamment certaines thématiques prioritaires de la politique jeunesse (la prévention du décrochage scolaire, la prévention des radicalités, notamment par le développement des compétences psychosociales, de la citoyenneté, de l'esprit critique, et par l'éducation à la laïcité, aux médias et à l'information)		
	Organiser des formations interprofessionnelles (travailleurs sociaux du Département et éducateurs des clubs) englobant les domaines de la prévention spécialisée et les autres domaines concernant les orientations départementales		Nombre de formations interprofessionnelles mises en places Thématiques abordées
	Etre en appui à la mise en œuvre des orientations départementales		
	Dans le cadre de la relance des Contrats d'objectifs Concertés, proposer un appui méthodologique dans la réalisation des diagnostics territoriaux et dans l'évaluation des objectifs définis avec les partenaires locaux.		Nombre de clubs accompagnés par an Nombre de diagnostic territoriaux réalisés par an Outils mis en place pour accompagner les clubs
	Contribuer à l'animation et la production de contenu dans les Groupes Socio-Educatifs (GSE) Animer le suivi du groupe de pilotage des GSE en lien avec le référentiel coconstruit en 2021-2022 entre le Département et l'APSN Apporter un appui à la mise en œuvre des GSE sur les territoires qui en sont dépourvus ou sur les territoires où ces instances dysfonctionnent		Nombre de COPIL GSE mis en place ; Bilan sur la dynamique des référents GSE
	Etre force de propositions sur des thématiques nouvelles répondant aux besoins des territoires (exemples: accompagnement des mineurs non accompagnés ou se livrant à la prostitution)		co-construction d'une journée départementale annuelle sur une thématique ; contribuer à la construction des pistes envisagées lors de ces journées départementales
	Contribuer aux travaux menés dans le cadre de l'ODPE,		Nombre de rencontre avec l'ODPE Nature des contributions de l'APSN
	Développer et accompagner la démarche qualité au sein des clubs de prévention		
	Assurer un rôle d'analyse de l'activité et d'évaluation de la prévention spécialisée dans le département du Nord : parution d'un rapport d'activité annuel issu de la base de données départementale,		Parution et transmission d'un rapport d'activité annuel issu de la base de données communes départementales (présentation de données à l'échelle des Directions déléguée des territoires et stratégies partenariales ex DTPAS)
	Produire des études ponctuelles ('focus') à partir de la base de données commune départementale		-réalisation des focus en fonction des demandes et besoins
	Engager une réflexion sur l'élaboration d'une matrice, en s'appuyant sur celle utilisée pour le rapport annuel de la Base de Données Commune, permettant d'harmoniser le rendu compte annuel des activités relevant de la Prévention Spécialisée pour chacune des associations		
	Organiser annuellement un séminaire d'analyse avec chacune des associations de prévention spécialisée sur l'activité des équipes en s'appuyant sur les données de la Base de Données Commune		Nombre de structures accompagnées dans leur démarches d'évaluation et de l'analyse de l'activité /an
Participer à un temps de concertation annuel avec le Département à l'échelle de chacun des territoires de l'Action Sociale avec l'(les association(s) de ces territoires		Note d'observations globale fournie	
Faire remonter les besoins spécifiques des clubs de prévention auprès des services du Département		Les besoins et attentes des clubs de prévention du Nord	